

Paris, Milan, le 14 décembre 2018

-  **Levée de toutes les conditions suspensives à la réalisation de la fusion-absorption de Beni Stabili par Covivio**
-  **Confirmation de la date de réalisation de la fusion fixée au 31 décembre 2018**
-  **Admission à la cotation des actions Covivio sur le marché Italien MTA**

Suite à la publication du communiqué de presse du 28 novembre 2018 et à l'obtention du certificat de légalité de la fusion, Euronext a publié ce jour une notice confirmant l'admission à la cotation sur Euronext Paris le 2 janvier 2019 des nouvelles actions Covivio qui seront émises et attribuées aux actionnaires de Beni Stabili dans le contexte de la fusion.

En conséquence et suite à la publication de cette notice, la dernière des conditions suspensives prévues par le traité de fusion et requise aux fins de la réalisation de la fusion a été satisfaite.

Il est également rappelé qu'en application du traité de fusion, la fusion deviendra effective le 31 décembre 2018 à 23h59 d'un point de vue juridique, fiscal et comptable, sur la base d'un ratio d'échange de 8,245 actions Covivio pour 1 000 actions Beni Stabili.

A la date de réalisation de la fusion, en prenant en compte l'émission des nouvelles actions Covivio aux fins de rémunérer les actionnaires de Beni Stabili, le capital social de Covivio s'élèvera à 248 708 694 euros, divisé en 82 902 898 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3 euros chacune.

En outre et en application de la décision numéro 8522 du 14 décembre 2018, Borsa Italiana a admis les actions Covivio à la cotation sur le *Mercato Telematico Azionario* italien (MTA). Il est prévu que ces dernières soient admises aux négociations sur ledit MTA à compter du 2 janvier 2019.

Procédure d'attribution des actions nouvelles émises par Covivio

Les derniers jours de cotation des actions Beni Stabili seront, respectivement (i) le 28 décembre 2018 (inclus), sur le marché MTA et (ii) le 31 décembre 2018 (inclus) sur Euronext Paris.



La procédure d'attribution des nouvelles actions Covivio qui seront remises aux actionnaires de Beni Stabili sera mise en œuvre par l'intermédiaire de Monte Titoli S.p.A, sur la base des positions des comptes-titres concernés au 3 janvier 2019 et sera réalisée le 4 janvier 2019, conformément aux procédures opérationnelles habituelles.

Procédure applicable pour les droits formant rompus

Conformément au traité de fusion, tout actionnaire de Beni Stabili ne disposant pas, à la date de réalisation de la fusion, d'un nombre suffisant d'actions Beni Stabili pour recevoir un nombre entier de nouvelles actions Covivio sera en droit de recevoir, en plus d'un nombre entier d'actions Covivio établi sur la base de la Parité d'Echange, une contrepartie en numéraire pour le règlement de ces droits formant rompus.

Afin de disposer des fonds relatifs au règlement des droits formant rompus, un intermédiaire financier a été désigné par Covivio pour mettre en œuvre une vente globale sur Euronext Paris des nouvelles actions Covivio correspondant aux droits formant rompus des actions Covivio.

Le produit net de cette vente sera réparti entre les anciens actionnaires de Beni Stabili au prorata de leur droit aux droits formant rompus, étant précisé que ledit produit sera net des commissions de courtage ainsi que des autres frais qui seraient liés à la vente des actions nouvelles Covivio.

Le montant dû à chaque actionnaire éligible sera payé dans un délai de 30 jours à compter du 4 janvier 2019¹.

¹ A toutes fins utiles, il est précisé qu'il ne sera versé aucun intérêt lié au montant en numéraire devant être reçu par les actionnaires de Beni Stabili concernés, même en cas de retard de paiement de ce montant.



CONTACTS COVIVIO

Relations Presse

Géraldine LEMOINE
Tél : + 33 (0)1 58 97 51 00
geraldine.lemoine@covivio.fr

Laetitia BAUDON
Tél : + 33 (0)1 44 50 58 79
laetitia.baudon@shan.fr

Relations Investisseurs

Paul ARKWRIGHT
Tél : + 33 (0)1 58 97 51 85
paul.arkwright@covivio.fr



CONTACTS BENI STABILI

Contact Médias

Matteo STEINBACH
Tél : +39.346.1063989
steinbach@secrp.com

Michele CALCATERRA
Tél : + 39. 335.461985
calcaterra@secrp.com

Relations Investisseurs

Barbara PIVETTA
Tél : +39.02.3666.4630
barbara.pivetta@benistabili.it



A PROPOS DE COVIVIO

Forte de son histoire partenariale, de ses expertises immobilières et de sa culture européenne, Covivio invente l'expérience utilisateur d'aujourd'hui et dessine la ville de demain.

Acteur immobilier de préférence à l'échelle européenne, Covivio se rapproche des utilisateurs finaux, capte leurs aspirations, conjugue travailler, voyager, habiter, et co-invente des espaces vivants.

Opérateur européen de référence avec plus de 23 Md€ de patrimoine Covivio accompagne les entreprises, les marques hôtelières et les territoires dans leurs enjeux d'attractivité, de transformation et de performance responsable.

Son approche vivante de l'immobilier ouvre à ses équipes des perspectives de projets et de parcours passionnants.

Le titre Covivio est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris (FR0000064578 - COV), admis au SRD et rentre dans la composition des indices MSCI, SBF120, Euronext IEIF « SIIC France », CAC Mid100, dans les indices de référence des foncières européennes « EPRA » et « GPR 250 », EPRA BPRs Gold Awards (rapport financier et développement durable), CDP (A-), Green Star GRESB, ainsi que dans les indices éthiques ESG FTSE4 Good, DJSI World et Europe, Euronext Vigeo (World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20), Euronext® CDP Environment France EW, Oekom, Ethibel et Gaïa.

Covivio est notée BBB / perspective Positive par Standard and Poor's.